



Conditions Générales Inscription au BCC

Les deux premiers entraînements sont offerts.

A compter du 3^{ème} entraînement, le dossier d'inscription devra être complet, sous peine de se voir interdit l'accès au terrain et aux installations.

Dossier d'inscription

Le dossier complet comprend :

- la **fiche d'inscription** renseignée intégralement, datée et signée
- un **certificat médical** de moins de 3 mois précisant « l'aptitude à pratiquer les softball en loisir et en compétition »
- le **règlement** de l'inscription (espèces ou chèques acceptés)
- **2 photos** d'identité
- **3 enveloppes** timbrées (facultatif si adresse mail fournie)

L'inscription au club donne droit à l'accès au terrain, aux installations et aux activités organisées par le BCContois pour ses adhérents, selon la catégorie pour laquelle est inscrit l'adhérent.

Les cotisations

Le montant des cotisations est fixé annuellement lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association, sur proposition du comité de direction. La cotisation comprend : l'adhésion au club, la licence, l'assurance et la « participation d'équipe » (qui varie en fonction des activités et programmes des équipes).

CATEGORIE	Adhésion BCC	Licence	Assurance fédérale	Participation équipe	TOTAL €
Ecole de soft (nés en 2000 et après)	12	25	3	35	75
Minimes (99-98-97)	12	25	3	50	90
Cadets (96-95-94)	12	25	3	50	90
Juniors (93-92-91)	12	40	3	95	150
Seniors Filles (90 et avant)	12	40	3	95	150
Seniors Gars (90 et avant)	12	40	3	95	150
Vétérans (90 et avant)	12	40	3	20	75
Soutient	12	25	3	0	40

20 € de réduction sont offerts dès lors qu'il y a deux personnes inscrites vivant sous le même toit.

AUCUNE ADHESION NE SERA REMBOURSEE

Les entraînements

CATEGORIE	Horaires entraînements	Championnat	Amicaux	Divers
Ecole de soft (nés en 2000 et après)	2 h/semaine : Samedi de 10h à 12h	Sans	2 tournois	Tournoi de Noël
Minimes (99-98-97)	4 h/semaine : Mercredi de 13h30 à 15h30 Samedi de 10h à 12h	Minisoft minime	1 tournoi	Tournoi de Noël Stages Toussaint, Février, Pâques et été
Cadets (96-95-94)	4h30/semaine Mercredi de 15h30 à 18h00 Samedi 13h30 à 15h30 + accès entraînement batteries (4h/semaine) possible	Minisoft cadet	1 tournoi	Tournoi de Noël Stages Toussaint, Février, Pâques et été Projet filles 2011 et projet gars 2015
Juniors-Seniors garçons (93 et avant)	7h30/semaine Mercredi 18h à 20h Samedi de 15h30 à 19h Batteries lundi de 18h à 20h	Régional PACA masculin National masculin	2 tournois	Challenge du club (en juin) Coupe d'Europe si qualifié
Juniors-Seniors Filles (93 et avant)	7h/semaine Mardi 18h à 20h Dimanche 9h30 à 12h30 Batteries lundi de 18h à 20h	Régional PACA masculin National masculin	2 tournois	Challenge du club (en juin)
Vétérans (90 et avant)	2h/semaine Vendredi 18h à 20h Puis samedi 13h30-15h30 quand horaires d'hivers	Régional PACA mixte	1 ou 2 tournois	Challenge du club (en juin)

Les parents s'engagent à s'assurer de la présence d'une personne responsable de l'équipe avant de laisser leur enfant à l'entraînement.

Les parents s'engagent à faire respecter par leurs enfants les heures d'entraînement, ainsi que les horaires de compétition. Tout retard ou absence devra être motivé et justifié, 24 heures avant, auprès du responsable de l'équipe par téléphone.

Un entraînement commence dès votre arrivée sur le parking et se termine à votre départ. Il comprend :

- l'arrivée (ne pas se garer n'importe où).
- le change
- la mise en place du matériel de jeu
- l'exercices physiques (communément appelé « entraînement »)
- le rangement du matériel
- le change/douche (on est des sportifs PROPRES) / (merci de laisser les locaux propres)
- le départ (doucement, des enfants jouent).

Pour tout départ anticipé d'un mineur, un responsable devra avoir été informé par un parent au préalable.

Extraits choisis des Statuts et du Règlement Intérieur

*Les statuts et le règlement intérieur du BCContois sont tenus à disposition **sur le tableau d'affichage à l'entrée des vestiaires.***

Il peut en être fourni une copie sur simple demande.

Tout adhérent ou responsable d'un adhérent (pour les mineurs) s'engage à respecter ces éléments essentiels pour le bon fonctionnement de notre association.

Chaque adhérent ou responsable d'un adhérent se doit de vérifier régulièrement les informations affichées sur le tableau d'affichage disposé à l'entrée des vestiaires. L'ensemble des informations nécessaires y sont mises à jour régulièrement.

Du matériel :

Les chaussures de sport sont obligatoires pour toute activité sportive de l'association (entraînements, stages, matchs...).

Les vêtements autorisés pour la pratique sont les survêtements, shorts, tee-shirts, sweet-shirts, etc. En fait tout vêtement permettant l'activité physique en général, à l'appréciation de l'entraîneur responsable.

L'association fournit le matériel de jeu ainsi que les maillots de matchs pour les catégories jeunes.

A partir de la catégorie « junior », le maillot de matchs est remis contre caution de 40€ ou après achat (40€ également).

Dans tous les cas les autres textiles, non obligatoires, peuvent être achetés ou commandés à l'association. Un catalogue est disponible au club house. Cela comprend :

- ✓ Pantalons de matchs
- ✓ Chaussettes club
- ✓ Sweet
- ✓ Undershirt
- ✓ Ceintures
- ✓ Serviettes
- ✓ Casquettes
- ✓ Etc.

Des compétitions, stages et autres événements :

En début de saison sportive, les responsables de chaque équipe présenteront le calendrier des compétitions et stages à venir.

Les entraîneurs et le bureau choisissent pour les compétitions et les stages les joueurs en fonction des critères suivants :

- Age
- Assiduité et sérieux aux entraînements
- Motivation
- Capacité physique

Un calendrier général de l'activité de l'ensemble des équipes du club est affiché sur le tableau d'affichage à l'entrée des vestiaires.

Des déplacements :

Le Comité de Direction décide, selon les déplacements et le nombre de joueurs, de l'utilisation de transports collectifs ou de faire appel aux véhicules particuliers des joueurs ou parents bénévoles.

- Les déplacements pour les compétitions dans le département sont à la charge des parents (l'organisation du covoiturage pourra être utilisée).
- Le remboursement total ou partiel des frais de déplacements (autoroute et essence) peut être effectué pour les déplacements en dehors du département. Les critères et conditions d'indemnisation sont fixés par le Comité de Direction de l'association.
- L'hébergement des joueurs pour les compétitions sur plusieurs jours peut être pris en charge partiellement en fonction de la compétition. L'information sera transmise avant la compétition.

Des sanctions :

Un manquement grave à l'un des points référencés dans les Statuts ou le Règlement Intérieur fera l'objet d'une concertation entre les membres du Comité de Direction. Il pourra s'en suivre un avertissement, alourdi d'une interdiction provisoire d'accès aux équipements et entraînements, ou l'exclusion pure et simple de l'association.

Le détail des procédures et des faits est indiqué dans les Statuts et le Règlement Intérieur.

En cas de faute grave, l'association sportive se réserve le droit d'ester en justice.